



## Champ d'action de la Commission rogatoire

Par **Murengerantwari Prudence**, le **13/04/2017 à 22:58**

Bonjour,

Je voudrais vous demander si une juridiction peut décider, sur un bien immeuble se situant dans le ressort territorial d'une autre (de même niveau) et, le moment d'exécution venu, charger celle-ci de procéder à l'exécution par voie de commission rogatoire.

Merci cordialement.

Par **Visiteur**, le **14/04/2017 à 00:23**

Bonjour,

La commission rogatoire est une forme de réquisition par laquelle un magistrat délègue ses pouvoirs à un autre magistrat ou à un OPJ pour accomplir à sa place un ou plusieurs actes d'information déterminés, enquête notamment. Elle peut être internationale.

Quel est le rapport avec votre sujet ?

Par **Murengerantwari Prudence**, le **14/04/2017 à 09:34**

Merci beaucoup des éclaircissements. En cas d'espèce, un TGI a rendu un jugement en rapport avec la succession. Certains biens se trouvent dans sa compétence territoriale, d'autres non. Ce TGI a décidé comment les biens ne se trouvant pas dans son ressort seront partagés entre héritiers et a prié un autre TGI territorialement compétent d'aller exécuter

.ce dernier refuse alléguant irrégularité de cette commission rogatoire.